

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 15 FEVRIER 2021 A 18H00

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **15 FEVRIER A 18H00**

Extrait affiché le :
16 février 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Demande de subvention DETR pour la vidéo protection.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. RAMBOURG Bernard à M. le Maire.
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

N° 02/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention à déposer auprès des services de l'Etat pour l'équipement de la Ville en caméras de vidéoprotection.

En juillet 2019, la commune a fait l'acquisition de quatre caméras nomades dans le but de sécuriser l'espace public.

Suite à ce premier équipement qui a contribué à la résolution de plusieurs enquêtes de gendarmerie, la commune souhaite aujourd'hui développer un système de vidéoprotection de voie publique plus complet.

En effet, de par sa localisation dans le département, Raon l'Étape constitue un carrefour routier important et stratégique et donc une zone de passage privilégiée pour la délinquance itinérante. Pour ces raisons, la Commune envisage d'adhérer au dispositif de vidéoprotection départemental « LAPI 88 » du Ministère de l'intérieur et d'installer 6 caméras fixes LAPI complété du projet communal d'installation de 4 autres caméras fixes d'ambiance pour la protection du centre-ville.

Les caméras de lecture de plaques (LAPI) seraient positionnées :

- 2 au Rond-point de l'Europe,
- 1 en entrée d'agglomération, rue Général Sarrail,
- 1 en entrée d'agglomération, avenue du 21^{ème} Bcp : 1 caméra,
- 1 en entrée d'agglomération, avenue du Général de Gaulle,
- 1 en entrée d'agglomération, rue Jacques Mellez.

Les 4 caméras fixes multi-capteurs 360° seraient installées en centre-ville :

- Rues Jules Ferry, Abbé Claude, Charles Weill et avenue du Général de Gaulle.

Le montant global prévisionnel de l'investissement est de 57 412 € dont :

- 31 095 € hors taxes pour les 6 caméras fixes LAPI subventionnables au titre de la DETR à un taux de 60 % correspondant à un montant de subvention de 18 657 €.

→ 26 317 € hors taxes pour les 4 caméras fixes du centre-ville subventionnables au titre de la DETR à un taux de 40 % correspondant à un montant de subvention de 10 526 €.

Le reste à charge de la Commune, subventions déduites, serait alors de 28 229 € hors taxes.

Ces explications apportées et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Approuve** l'adhésion au dispositif de vidéoprotection départemental «LAPI 88 » proposé par le Ministère de l'Intérieur,
- **Approuve** l'acquisition des nouveaux équipements tels que décrits et décide de l'inscription des crédits d'investissement correspondant au budget général 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,